

G. Muheim, Landammann

Autor(en): **E.V.S.**

Objektyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Rapport annuel / Musée National Suisse**

Band (Jahr): **26 (1917)**

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

G. Muheim, landammann.

Peu de semaines après Monsieur Billeter, président de la ville, Monsieur Gustave Muheim, ancien membre de la Commission, décédait le 4 avril 1917 après une longue maladie. Son nom est intimement lié à la fondation de notre institut fédéral. L'ancien directeur du Musée, Monsieur H. Angst, qui était particulièrement lié avec lui, dans la préface de l'ouvrage publié dans l'inauguration du Musée national, en parlant des difficultés qui s'étaient opposées à sa fondation, relève d'une manière frappante les mérites de Monsieur Muheim en ces mots :

„Les objections contre la fondation d'un Musée national, qui se manifestaient dans le public et dans les chambres fédérales et trouvaient leur expression plus ou moins vive dans la presse suisse, étaient en somme de deux natures, politiques et objectives. Toute tentative centralisatrice dans le domaine de la chose publique, quelle que soit d'ailleurs la valeur de son but, trouve toujours une opposition systématique chez les citoyens qui voient dans le renforcement du pouvoir central et l'affaiblissement correspondant de la souveraineté cantonale un danger pour la patrie. Nous devons cependant dire d'emblée, que dans cette question, les craintes fédéralistes et l'opposition contre les objets de lois fédérales, qui en résulte, n'ont point joué un rôle aussi important que dans d'autres occasions. Cela provient en grande partie du fait que les „landammann“, qui sont les guides et représentants de l'opinion publique dans les cantons primitifs très fédéralistes, étaient partisans d'accorder le concours de l'Etat pour l'acquisition d'antiquités suisses, et par conséquent pour la solution rationnelle de leur conservation et de leur réunion dans des locaux appropriés. Le sens historique très développé des habitants des trois cantons

primitifs a pu dans cette occasion surmonter les antipathies politiques. Il est douteux que le Musée national suisse ait pu être fondé, sans la position patriotique décidée d'hommes comme Muheim et Wirz. Le fait que des champions aussi éprouvés de la souveraineté cantonale ne voyaient pas un nouveau danger dans l'établissement de l'institut projeté, a complètement amorti l'opposition conservatrice dans les chambres fédérales et au dehors.

Grâce à l'expérience acquise pendant bien des années comme membre du Comité de la Société suisse des Monuments historiques, le landammann Muheim, qui fut nommé président de la Commission consultative du Conseil des Etats, rédigea avec grande habileté le projet de loi pour la fondation du Musée. Comme rapporteur, il exposa cette loi de main de maître devant le Conseil des Etats et contribua beaucoup par sa tactique habile à son acceptation, comme aussi plus tard aux décisions qui furent prises à son sujet. Il fit partie dès le commencement, de 1891 à 1911, de la Commission directrice du Musée national, et dut donner sa démission pour cause de santé.

Il n'intervenait guère dans les détails de l'administration, mais lorsqu'il s'agissait de décisions importantes, son vote rédigé clairement et positivement, dénotant l'homme d'Etat expérimenté, avait toujours un grand poids.

Dans son canton aussi, il s'occupait avec grand intérêt des questions et principes que le Musée national était appelé à défendre. C'est à son initiative que l'on doit la renovation de la chapelle de Tell et du château d'Attinghausen, comme aussi du ravissant petit château „A Pro“ à Seedorf. C'est lui aussi, qui a fondé le Musée historique cantonal d'Uri et qui a su profiter de toutes les occasions pour enrichir ses collections.

Les membres de la Commission appréciaient grandement leurs relations personnelles avec leur collègue G. Muheim, qui personnifiait si bien la vraie démocratie par son amour patriotique dévoué et par son travail persévérant et désintéressé.

Après sa retraite de la Commission, le landammann Muheim a continué à porter un vif intérêt à notre Musée. Les lignes suivantes, qu'il adressait à ses représentants, en réponse à la lettre qui lui fut adressé à l'occasion de la 25^e année de la fondation du Musée, en sont la preuve :

„Empêché par la maladie, de participer à la vie publique et relégué dans ma chambre solitaire, je pense souvent avec plaisir au beau temps, où je pouvais m'occuper du Musée national et jouir de la compagnie des hommes distingués, auxquels était confiée la direction de notre magnifique institut historique.“

Monsieur le landammann G. Muheim était l'un de ces hommes distingués, dont les mérites pour le Musée national seront inoubliables.

E. V.-S.
